

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SARROUITS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEAUFORT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 23 septembre. — Notre garnison s'augmente chaque jour; les régimens de la garde royale et les carabiniers royaux seront bientôt au complet. Nous avons aussi ici plusieurs régimens de milices provinciales. Comme il serait fort possible que l'armée française se retirât de l'Espagne au premier janvier, ou du moins qu'elle prit ses cantonnemens sur l'Ebre, il faut bien que le roi soit entouré de troupes. On assure que S. M. avait demandé au feu roi Louis XVIII la prolongation du séjour de ses troupes en Espagne pendant tout le courant de l'année prochaine; maintenant il reste à savoir si cette demande lui sera octroyée par Charles X. Dans tous les cas, on forme de grands approvisionnemens de vivres et de fourrages.

Des visites domiciliaires ont lieu presque journellement, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre. Demain on va juger plusieurs individus chez lesquels on a trouvé des exemplaires de la constitution et des portraits de Riégo.

Il n'est plus du tout question du départ de l'un des infans pour l'Amérique.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 octobre. — M. Canning s'est rendu samedi matin au bureau des affaires étrangères et y a travaillé. Le prince de Polignac, ambassadeur de France, a eu une conférence avec ce ministre.

Lord Granville, ambassadeur de S. M. à la cour des Pays-Bas, est arrivé hier du continent. S. Exc. s'est rendue immédiatement au bureau des affaires étrangères, et y a eu une entrevue avec M. Canning.

Le général espagnol Alava qui, avec le duc de Richmond, a été employé très activement dans la dernière campagne d'Espagne, est actuellement en visite chez Sa Grâce, à Goodwood.

On disait hier que M. Hurtado, commissaire colombien, avait été renvoyé de Paris par le gouvernement français. Cette nouvelle est démentie aujourd'hui d'une manière officielle. M. Hurtado, qui est attendu à Londres incessamment, n'était allé à Paris que pour des affaires particulières, et son retour ne se rattache à aucune circonstance politique. M. Revenga est à Paris, où il restera quelque tems, et ensuite il ira s'embarquer à Guernesey pour retourner dans sa patrie.

(Globe and Traveller.)

Nous pouvons assurer, dit le *Courier*, d'après une bonne autorité, que le gouvernement français s'occupe dans ce moment à recueillir les pièces relatives aux indemnités réclamées par les émigrés. Aussi longtems qu'on n'aura pas des données certaines sur la somme nécessaire pour liquider ces réclamations il ne sera pris, dans le courant de l'année prochaine, aucune mesure financière qui se rattache au projet de la réduction des rentes.

On a reçu l'avis qu'on a embarqué à Brest 400 hommes destinés à rejoindre l'escadre de l'amiral Duperré. On ajoute qu'un certain nombre de troupes sont rassemblées à la Martinique pour être pareillement prises à bord de cette escadre. Le *Courier* donne ensuite la liste des vaisseaux composant l'escadre, mais il ajoute qu'il ne croit pas un mot de toute cette nouvelle.

On donne pour certain dans les cercles politiques de Paris que plusieurs envoyés de l'Amérique du sud qui se trouvent en ce moment réunis dans cette capitale, par suite d'invitations directes ou indirectes du ministère français, quitteront dans peu la France, fort mécontents de certaines intrigues qu'ils croient avoir découvertes. Il paraît que ces envoyés avaient eu avec monsieur de Villele, plusieurs conférences dans lesquelles ce ministre avait d'abord montré qu'il attachait un vif intérêt aux événemens importants qui se passent en ce moment dans le Nouveau-Monde, ainsi qu'à la prospérité des nouveaux gouvernemens. Ses attentions pour plusieurs des envoyés avaient été très marquées; mais vers la fin de ces conférences, on remarqua qu'il jetait en avant la possibilité d'une réconciliation avec la métropole, sur les principes les plus libéraux et sous les auspices les plus élevés, et tels qu'ils donneraient une garantie suffisante de tous les arrangemens qui pourraient être conclus. Il fit enfin à ce sujet une proposition formelle. On ajoute que quelques-uns des envoyés, plus particulièrement offensés d'une proposition aussi inattendue, n'hésitèrent pas à exprimer leurs véritables sentimens. Enfin on dit que le ministre déclara alors en reproches amers sur la conduite suspecte et hostile des gouvernemens de Colombie et du Mexique, au sujet du traitement qu'on leur avait fait MM. Chasseriau et Samuel, et qui ne pouvait manquer d'offenser extrêmement le gouvernement français et ses alliés.

Tels sont les bruits qui ont couru à la bourse, et que rapporte le *Morning Herald*.

Les journaux de la Jamaïque disent que dans un dîner donné à Maracaibo par la municipalité de cette ville, à l'occasion de l'arrivée du général Urdanetta, nommé à l'intendance de la province; M. Robert Sutherland parla en termes formels des dispositions amicales du gouvernement anglais envers la république de Colombie. Il déclara qu'il était persuadé que les premiers bâtimens qui arriveraient d'Europe apporteraient la nouvelle que les puissances continentales avaient renoncé à toute idée d'intervention relativement à l'indépendance de l'Amérique du sud. Il a ajouté que dans le cas où il en serait autrement, il était fortement persuadé que la politique de l'Angleterre d'accord avec celles des Etats-Unis, serait de faire échouer toute tentative qui pourrait être faite contre cette indépendance. Le général Urdanetta déclara, de son côté, qu'il avait personnellement de nos commissaires à Bogota des assurances positives des dispositions amicales de l'Angleterre envers Colombie. (Courrier.)

Un journal de Philadelphie du 24 août, contient le paragraphe suivant: « Illinois. — L'importante question de savoir s'il y aurait ou non une convention pour réviser la constitution de cet état, principalement dans la vue d'y permettre l'introduction des esclaves, a été, et nous l'apprenons avec plaisir, décidée négativement par le peuple, après une discussion aussi ample et aussi libre qu'il y en ait jamais eu chez aucun peuple et sur aucun sujet. »

Le *Star* cite une lettre de Paris, dans laquelle on assure que l'empereur de Russie visitera Paris et l'Italie au printemps prochain.

AFFAIRES DE GRÈCE.

Une lettre de Zante, 15 septembre, donne des nouvelles apportées par un bâtiment venant de Syra, et qui confirment tous les avantages remportés par les Grecs.

Le nombre des ennemis débarqués à Samos était de 5000 hommes, qui furent tous tués en pièces par les insulaires. Ceux-ci les avaient laissés pénétrer à dessein dans l'intérieur pour les exterminer plus facilement, après les avoir isolés de la flotte turque, dont ils ne purent recevoir aucun secours.

La goëlette appartenant au président actuel Condurioti est entrée le 14 à Zante; elle est destinée pour Londres. M. Blaquièrre est à son bord; il est accompagné de deux héroïnes ipsariotes qui, dans le désastre de leur patrie, se sont fait jour à travers les ennemis les armes à la main, et sont parvenues à se sauver à Hydra. Le capitaine de cette goëlette confirme la nouvelle du combat de Samos, dont les autorités d'Hydra étaient informées avant son départ; il ajoute même que 17 navires seulement de cette flotte redoutable, commandée par Khoreb-pacha, se sont réfugiés à Boudroun. On disait aussi à Hydra que Miaulis avait attaqué et battu les Egyptiens, le 17 août, dans les parages de Rhodes.

Quant aux affaires du continent, on sait, à n'en point douter que Derwish-pacha s'est retiré précipitamment à Zeitouni, après avoir perdu 4,000 hommes dans deux actions, et toutes ses munitions de guerre. Omer-Vrione a fait aussi un mouvement sur Dragameste et Lontraki avec 3,000 hommes, mais il a été vigoureusement repoussé par les troupes grecques postées dans les défilés.

Un officier de la marine danoise qui commande une division de la flotte grecque, a écrit, il y a peu de tems, à sa famille, une lettre fort détaillée dont une feuille périodique donne l'extrait suivant:

« Lorsque l'on est à portée, comme je le suis, d'examiner l'état des choses sur le théâtre même des événemens, on se sent pénétré de douleur jusqu'au fond de l'ame, en voyant combien peu il en coûterait aux puissances chrétiennes pour arrêter l'effusion du sang humain dans ces malheureuses contrées. Je mets en fait que deux vaisseaux de ligne et quatre frégates manœuvrés par des marins européens, détruiraient en un seul combat toutes les flottes du sublime sultan. Les Grecs, avec de tels moyens, triompheraient aussi facilement, sans doute, de leurs barbares ennemis; mais ils n'ont que des bâtimens d'un échantillon trop faible pour soutenir le feu de la grosse artillerie, quelque mal dirigée qu'elle soit.

« Les Turcs sont, sous tous les rapports, les plus détestables marins de l'univers. L'ignorance de leurs capitaines de vaisseau est telle, qu'on en voit souvent rendre leurs pilotes responsables des variations de l'atmosphère. Ces malheureux, dont la plupart sont encore des Grecs, qui servent de force, sont exposés à la bastonnade, si le vent, par un changement subit, force le bâtiment à dévier tant soit peu de sa route. La confusion qui règne dans les manœuvres, un jour d'action, ne peut se décrire. Ces stupides musulmans, auxquels certaines gazettes d'Allemagne et même de France, attribuent généreusement des qualités chevaleresques, ne puisent de courage quand ils aperçoivent l'ennemi, que dans l'usage immodéré de l'opium. Depuis le capitaine, jusqu'au dernier matelot ou servant d'artillerie, tout est ivre ou plutôt enragé. Pourvu qu'ils entendent un grand bruit de canons, et qu'ils voient une épaisse fumée, ils se persuadent que tout va bien.

Il en est à-peu-près de même sur terre. Aussi peut-on observer que sur vingt combats qui auront lieu dans une campagne, les Grecs seront dix-neuf fois vainqueurs, quoiqu'avec des forces très-inférieures. Il s'agit seulement de combattre très-serré, et de tirer toujours de plus près possible. Jamais ces barbares n'entameront un bataillon un peu exercé: ils viendront se faire tuer un à un comme des bêtes brutes; c'est là tout leur mérite. Leur cavalerie, tant vantée, n'a jamais osé faire une seule charge à fond.

Il est hors de doute qu'il y a eu, à plusieurs reprises, des négociations entamées pour obtenir une escadre aux Etats-Unis, en échange d'une île à leur convenance dans l'Archipel. L'implicite abandon ou les puissances européennes laissent ces infortunés chrétiens, peut amener la con-

clusion d'un traité avec une ambitieuse république du nouveau monde, et les cabinets déploieront trop tard leur faute : l'histoire leur offre cependant de grandes et salutaires leçons.... (Etoile.)

— Notre correspondant d'Augsbourg nous mande :

Peu de jours avant le départ de l'empereur de Russie pour l'intérieur d'une partie de ses états, des dépêches ont été expédiées de Pétersbourg pour Vienne et Londres. On croit qu'elles sont relatives aux affaires des Grecs; qu'il s'agit d'une proposition d'entamer des négociations entre les principales cours de l'Europe pour mettre un terme à la lutte sanglante qui existe depuis si long-tems entre les Turcs et les Hellènes, et enfin à reconnaître la Grèce comme nation indépendante, qui formerait un royaume sous le protectorat d'une grande puissance du Nord. (J. de Paris.)

FRANCE.

Paris, le 6 octobre. — Le roi a présidé le conseil des ministres, qui a duré depuis midi jusqu'à deux heures.

— Ce soir, il y a grand dîner, chez M. le ministre des affaires étrangères; les ministres et les ambassadeurs y sont invités.

— Mgr. le dauphin a reçu aujourd'hui, en audience particulière, M. Appert, fondateur des écoles régimentaires d'enseignement mutuel, qui a eu l'honneur de présenter à ce prince les ouvrages qu'il a publiés sur les écoles des prisons, etc. S. A. R. a daigné témoigner le plus vif intérêt à M. Appert, et l'a engagé à continuer ses utiles travaux en faveur de l'amélioration des prisons et de la propagation de l'enseignement mutuel.

— On raconte que dans une des dernières audiences accordées à divers préfets, S. M. a dit à l'un de ses fonctionnaires : « Je ne veux point de défaites ni de guerres aux opinions. Si mon autorité était méconnue, les tribunaux ont assez de pouvoir pour la faire respecter. Affermissez la tranquillité et la sécurité de vos administrés, et rappelez-leur que tous mes soins tendront à maintenir les institutions qui existent. Faites observer les lois, et n'allez pas au-delà. » (Jour. du Commerce.)

— De nouvelles mesures de rigueur ont été prises à l'égard des déportés de la Martinique : l'ordre de bannissement qui a été expédié par le ministère le 15 août, leur enjoint de sortir du royaume dans le délai de quinze jours, avec l'obligation de se rendre dans celui des ports de la manche, où ils pourront trouver une occasion favorable pour s'y embarquer.

On assure que ces infortunés ont présenté une supplique à S. M. Charles X dont ils espèrent une autre justice.

— Le STAR, journal anglais, dit que Charles X. est disposé à étendre sa clémence aux réfugiés français qui se trouvent en Angleterre; S. M. exige seulement qu'ils donnent des marques de repentir et sollicitent leur pardon.

— Dimanche, à onze heures et demie du soir, plusieurs voleurs débouchèrent dans la rue du Temple, vis-à-vis les bains turcs, et attaquèrent différentes personnes auxquelles ils enlevèrent des effets précieux, tels que montres, chaînes, etc. Un jeune homme qui voulut se défendre eut la figure déchirée, et ne parvint qu'avec peine à regagner sa demeure. La police est à la recherche des coupables; on assure que déjà cinq ou six individus soupçonnés sont entre ses mains.

— Le 7 décembre, s'est présenté à la municipalité de Saint-Pons (Hérault), un militaire âgé environ quarante ans, accompagné d'une femme et de deux enfans, porteur d'un passeport annonçant qu'il arrivait de Moscou. Ce militaire a déclaré qu'ayant été fait prisonnier dans la campagne de 1812, il avait été envoyé au fond de la Sibérie, et que s'étant marié il y était resté depuis cette époque, exerçant la profession de cordonnier. Le désir de revoir sa patrie, a-t-il ajouté, le ramenait à Réalmont, où il était né. A son départ, il a laissé en Sibérie beaucoup de compagnons d'infortune, qu'il ne faut pas désespérer de revoir comme lui. Pendant son long et pénible trajet, excepté en Prusse, partout ailleurs il a été accueilli avec beaucoup de bienveillance, mais rien n'égalait les témoignages d'intérêt qu'il a reçus dès qu'il a mis pied sur le territoire français. (JOURNAL DE TOULOUSE.)

COURS DE LA BOURSE du 6 octobre. 5 p. c. consol. 102 fr. 35 c. Emprunt d'Espagne, 59 1/4; act. de la banque, 1965. La fin du mois à 3 h. et 1/2 était à 102 fr. 60.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 9 OCTOBRE.

S. M. le roi des Pays-Bas, par son arrêté du 14 septembre dernier, a accordé une pension de deux cents florins, au jeune Lambert Massart de Liège, pour continuer, à Paris, ses études dans la musique.

— Il paraît que l'arrêté royal si favorable à l'agriculture, qui serait une conséquence des représentations respectueuses des membres de la seconde chambre des états-généraux à S. M. ne serait pas la seule qui comblerait les vœux du commerce et de nos campagnes, car il est fortement question d'établir de forts droits sur l'introduction des céréales étrangères.

(Courrier des Pays-Bas.)

— Il vient de se former en Hollande, avec autorisation de S. M., une société d'armateurs, pour expédier des navires belges à la pêche de la baleine en Groenland et dans le détroit de Davis. La souscription restera encore ouverte pendant quatre semaines. Chaque action est de 500 fl.

— M. le lieutenant général d'Aubremé, commissaire général de la guerre, est arrivé à Bruxelles.

— MM. les gouverneurs des provinces méridionales adressent en ce moment des circulaires aux autorités locales, afin de les inviter à faire connaître aux manufacturiers, fabricans, artisans et à tous ceux de leurs administrés que la chose concerne, l'époque et le but de l'exposition qui aura lieu à Harlem, au mois de juillet 1825, et à laquelle seront admis tous les objets qui se distingueront par leur solidité, leur élégance ou la modicité de leur prix.

— Nous avons rapporté dans notre n. 164, quelques détails sur la distribution des prix au pensionnat de Givet. Ce pensionnat, dirigé par M. Nottret, professeur distingué, a changé de local; c'est à l'ancien hôtel du Mont-d'Or, au petit Givet, qu'il est transféré. La situation et l'étendue de cette maison, sont aussi favorables à la santé des écoliers qu'au maintien de la discipline du pensionnat.

— On annonce la prochaine publication des Mémoires de madame de Genlis. Si Mme. la comtesse ne nous cache rien, ses mémoires seront curieux;

Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup retenu.

L'ouvrage paraîtra chez le libraire Ladvoat, qui a acheté, dit-on, le manuscrit quarante mille francs.

— M. Sadler, aéronaute, avait annoncé qu'il ferait le 29 septembre, à Bolton (Anglet.), sa 31^e. ascension. A deux heures et demie, le vent soufflant avec violence, M. Sadler s'est élevé dans les airs, accompagné de son domestique. Environ un heure après, l'aéronaute s'étant préparé à descendre, il jeta un crampon qui s'est accroché à un arbre et par la secousse M. Sadler fut jeté hors de la nacelle. Il s'accrocha à la corde du grappin et se tint ainsi suspendu pendant un certain espace; mais le ballon continuant de fendre l'air dans une direction horizontale, l'infortuné Sadler fut violemment froissé contre des toits, des cheminées et des arbres, et soit par l'ef-

fet de ces divers chocs, soit par excès de fatigue, il lâcha la corde qu'il tenait, et tomba d'une hauteur d'environ cinquante pieds. Dans cette chute, il acheva d'être fracassé, et on le releva sans connaissance, mais donnant encore quelques signes de vie: il expira le lendemain matin à huit heures.

Le ballon allégé du poids de M. Sadler, s'est élevé rapidement à une grande hauteur, puis il est redescendu près de Whalley, à trois milles du lieu de l'accident, et la nacelle ayant donné sur des grilles de fer, le domestique fut précipité ou se précipita hors de la nacelle, il eut le bras gauche cassé et reçut quelques contusions.

Le ballon, dégagé des deux aéronautes, s'est encore élancé en l'air avec rapidité, et l'on en a point eu de nouvelles depuis.

M. Sadler (dont le père était aussi un célèbre aéronaute) était âgé de 28 ans. Il avait fait avec succès trente voyages aériens, et il avait signalé son intrépidité, étant le seul individu qui eût jamais traversé le canal d'Irlande dans un ballon. Il s'était élevé à Dublin, et était descendu sur la côte de Galles. Comme chimiste et comme ingénieur en chef, M. Sadler possédait des talens peu communs. Il avait été employé par la première compagnie du gaz qui a été établie à Liverpool, et avait beaucoup contribué aux premiers progrès de cet établissement. Mme. Sadler, qui est avancée dans sa grossesse, est partie au premier avis de cette calamité, pour se rendre sur les lieux. C'est maintenant une veuve inconsolable, qui a certainement des droits à la sympathie et à l'intérêt d'un public généreux.

Une récompense de dix guinées est offerte pour le recouvrement du ballon.

En attendant les débuts de notre troupe et la clôture des indispositions de plusieurs artistes qui les retardent, Mlle. Georges, à son retour de Maëstricht, nous a donné une dernière représentation. Elle a été fort belle dans Frédégonde de Macbeth, et bien supérieure à Mérope, à Sémiramis, et surtout à Athalie; car nous avons eu dans la même soirée le second acte d'Athalie; ce qui faisait six actes tragiques; et qu'on dise que nous manquons de sensibilité!

Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs une heureuse nouvelle, que nous ne pouvons toutefois pleinement garantir, et c'est le cas de dire, comme les journaux américains: *important, si c'est vrai*. On dit que Martin, de Feydeau, qui est en ce moment à Bruxelles, viendra nous donner quelques représentations. Si cela est, nous en félicitons l'administration de notre théâtre. Martin a été depuis long-tems l'un des six ou sept acteurs qui ont soutenu la réputation des grands théâtres de la capitale. Il est à la fois excellent acteur et chanteur délicieux; mais surtout chanteur d'un genre qui se rencontre difficilement en province. Martin (à moins que le changement ne soit d'une date très-récente) n'a rien perdu de son talent. Il est certain que ses représentations, à Liège, attireront la foule. Gulistan, le nouveau Seigneur, Joconde, l'Irato, Pizaros et Diégo, le Charme de la voix, la Sérénade, et beaucoup d'autres pièces où il a créé le rôle qui porte son nom, feront nécessairement chambre complète, surtout s'il a conservé l'habitude qu'il avait au Feydeau de jouer dans les deux pièces.

Martin est peut-être l'acteur de Paris qui doit obtenir le plus de succès à Liège; car il y a long-tems qu'il n'a voyagé en province; on peut espérer qu'il sera convenablement secondé; et l'opéra-comique est certainement le genre le plus généralement apprécié chez nous, où tous les arts cèdent le pas à la musique. *D'Hans*

Les amis de l'humanité ont frémi sans doute en lisant hier la déclaration du Lord haut-commissaire des Iles Ioniennes au gouvernement provisoire de la Grèce. Pour réfuter les motifs d'une semblable publication, au moment où la sainte cause des Grecs, environnée des périls les plus imminents, est devenue la cause du genre humain, il n'est pas besoin sans doute de consulter ni les livres de droit public ni le traité des nations et le simple bon sens de tout homme équitable lui a suffi pour répondre au langage du successeur de Thomas Maitland. « Quoi! de vils spéculateurs viendront fournir à nos ennemis les instrumens de leur fureur et parce que nous nous emparons de ces armes avant qu'elles soient aux mains qui doivent s'en servir pour égorger nos femmes et nos enfans, vous prétendez que c'est nous qui rompons la neutralité! Vous reconnaissez pour chrétiens et pour frères ces brigands avides qui viennent vendre des munitions à ceux qui ont juré d'exterminer le nom de chrétien, vous prenez pour injure personnelle la vengeance que nous prenons de ces êtres indignes du nom d'homme, et à nous chrétiens, hommes et descendans de ceux à qui vous devez vos arts et vos lumières, vous nous déclarez la guerre jusqu'à ce que nous consentions de laisser passer en paix les foudres qui doivent nous écraser. Voilà la réponse que chacun a faite pour les Grecs à cette pièce machiavélique; et si le droit des gens pouvait contenir quelque décision contraire, chacun s'est dit sans doute que ce droit, comme beaucoup d'autres, avait besoin d'être épuré; mais il n'en est pas ainsi.

Sir Adams ose dire que la conduite des Grecs est contraire aux droits des peuples et aux principes d'humanité. Pour les principes d'humanité, je laisse à juger s'ils peuvent se trouver dans; une proclamation d'assistance aux Turcs! Quant au droit des gens, voici comme s'exprime Vattel sur cette question :

« L'une des deux parties belligérantes ne peut regarder comme une hostilité la vente qu'une nation neutre fait à l'autre de ses marchandises, même de contrebande, telles que des armes, des vaisseaux etc.... Lorsque ces objets sont ceux de son commerce habituel et forme sa seule richesse... lorsque d'ailleurs on va les acheter chez elle... mais en est-il ainsi lorsqu'elle porte ces mêmes objets chez mon ennemi?... Si elle continue de vendre comme à l'ordinaire aux uns et aux autres, elle ne fait qu'user de son droit.... Cependant il est un autre principe non moins vrai... c'est que dans l'état de guerre je suis autorisé à faire tout ce que je puis pour affaiblir mon ennemi....

« Cela posé, dit Vattel, si une nation neutre use de son droit en portant chez mon ennemi des choses qui lui donnent des moyens tellement supérieurs aux miens, qu'il en résulte pour moi un danger absolu, quoiqu'elle ne refuse pas de me vendre comme à lui, j'use aussi de mon droit en les saisissant. Elle ne peut pas plus se plaindre de moi que je ne puis me plaindre d'elle; nous agissons de part et d'autre d'une manière conforme à nos droits: nous ne devons donc pas nous regarder comme ennemis, moi, pour avoir arrêté ce commerce; elle pour l'avoir fait. Elle me nuirait si je laissais ces marchandises arriver chez mon ennemi; je lui nuis en les saisissant, mais c'est sans intention hostile de ma part. Ce dommage qu'elle éprouve est une suite malheureuse du combat de nos droits et de la nécessité des circonstances. » *Van Halbe...*

Les journaux libéraux de Paris continuent à célébrer avec le plus grand enthousiasme les vertus du nouveau monarque ; en même tems, et de concert avec les feuilles de la contre-opposition, ils dirigent les plus violentes attaques contre le ministère. Cette apparente contradiction a frappé quelques lecteurs en Belgique. C'est que nos idées de droit constitutionnel n'ont pas encore assez de fixité, et que la France, dont l'éducation politique, en dépit de tous les obstacles, a fait, depuis 1814, de très grands progrès, nous a devancés dans cette carrière. La grande distinction de la royauté inviolable et d'un pouvoir ministériel qui doit compte de toutes ses actions, est encore presque ignorée chez nous. En France, où elle a été, pour ainsi dire, introduite par les écrits de M. Benjamin-Constant et chaque jour développée de plus en plus par lui et par tous les publicistes, elle est déjà devenue populaire. Le nom du monarque intervient en Belgique dans toutes les discussions d'intérêt général ; tous les fonctionnaires depuis le plus haut jusqu'au plus bas degré de l'échelle administrative, parlent au nom du roi, comme sous l'empire ils parlaient au nom de celui qui seul alors était puissant ; ils n'ont pas fait un pas depuis cette époque. Chez nos voisins, les journaux royalistes eux-mêmes ont dû renoncer à cette vieille habitude, ils savent aujourd'hui qu'il leur est impossible, pour nous servir de l'expression du général Foy, de couvrir du manteau royal les guenilles ministérielles.

Cette idée d'un roi inviolable et permanent agissant par des ministres amovibles qui assument toutes les responsabilités et toutes les censures est une des plus heureuses créations du droit public moderne, et l'une des bases les plus importantes de la monarchie constitutionnelle ; il y a long-tems que cette doctrine était pratiquée en Angleterre où elle avait été résumée dans cet adage célèbre : *Le roi ne peut mal faire*. En passant sur le continent, elle rencontra d'abord quelque opposition ; des hommes, dont les idées libérales sont à l'abri de tout soupçon, avaient de la répugnance à l'adopter. En voici, je crois la raison : La maxime anglaise n'était pour eux qu'une fiction ; ils voulaient la vérité partout, ils la voulaient surtout dans les institutions politiques et rejetaient comme dangereux tout ce qui semblait s'en écarter. Ce raisonnement pourrait prévaloir tout au plus s'il s'agissait d'établir la liberté chez des hommes qui connussent déjà tout le prix et toutes les habitudes de la liberté ; il était inadmissible dans les circonstances actuelles. Quelle était et quelle est encore la question politique en Europe ? Obtenir la liberté avec les mœurs actuelles. La monarchie représentative-constitutionnelle est la seule réponse possible à cette question. Or, point de monarchie représentative sans la distinction de la couronne inviolable et d'une administration responsable. L'erreur, et dans quelques pays elle est encore très-répendue, l'erreur vient de ce que le grand objet des nations n'est pas, comme on le croit, la liberté ou l'égalité de droits dans la forme du gouvernement, mais dans ses résultats. C'est ce qu'on ne savait pas en 89, c'est ce qu'ignorent encore aujourd'hui tous ceux qui ont foi aux républiques de l'antiquité. A Athènes, à Sparte, à Rome on voulait l'égalité de droits dans les formes de l'administration, et l'on obtenait presque toujours l'oppression et l'injustice dans ses résultats. On ne demandait pas, avant tout, que les jugemens fussent justes pour tous, mais qu'ils fussent rendus par tous. Pour eux, l'injustice, si elle était sanctionnée par le peuple, était encore de la liberté.

Aujourd'hui c'est précisément le contraire ; on veut d'abord les résultats, et ils se réduisent à un seul, savoir la garantie des droits individuels ; voilà le vrai, le seul, mais aussi l'indéterminable but auquel nous devons arriver. Peu importe, après cela, les voies qui nous y conduisent ? Si telle forme est plus aisée à nos mœurs, pourquoi ne pas l'adopter ? si quelques supériorités inoffensives peuvent satisfaire des intérêts dangereux à froisser, pourquoi ne pas y soumettre notre vanité, alors même que le danger ne serait pas grand. La garantie de nos droits est de haut prix, nous pouvons la payer cher. Toutes les fictions sont bonnes, si elles nous valent cette belle réalité. D'ailleurs il faut se défier de la superstition de la vérité, comme de toutes les superstitions. Quelle forme de gouvernement conciliez-vous avec une parfaite égalité de droits sans vous appuyer d'une fiction quelconque. La monarchie constitutionnelle ? vous ne le pouvez ; car de quelque manière que vous limitiez la prérogative de la couronne, encore faut-il qu'elle représente quelque part dans l'exercice de ses pouvoirs, la totalité ou une partie de la nation. Allez plus loin, il y a certainement une fiction dans le pouvoir du président des Etats-Unis, puisqu'il agit au nom de la nation entière ; il y en a dans les élections, puisque tous n'élisent pas, puisque tous ne peuvent pas élire. Que font donc ces légères, ces heureuses altérations d'une vérité trop absolue ? Qu'importe que tous n'élisent pas, si tout est calculé de manière que les intérêts de tous sont sûrement représentés ? Qu'importe que le président agisse à la place de la nation, si les institutions garantissent que le président agira bien ? Qu'importe enfin que le chef du gouvernement soit réputé infailible, du moment que la responsabilité des ministres offre une garantie suffisante contre les fautes possibles ?

Puis donc que la seule objection élevée contre la sage maxime du gouvernement anglais est dénuée de fondement, et que d'un autre côté les conséquences en sont inappréciables, il faut se hâter de l'adopter, d'y croire et de la populariser partout où réellement on veut la liberté constitutionnelle. *Durand.*

ÉNIGME.
Je suis fort recherché, je plais dans tout ouvrage ;
Mais il me faut cacher pour plaire davantage.
Le mot de la dernière charade est *Maîtresse*.

TAXE DU PAIN. — Du 9 octobre.

PAIN DE	Seigle.	3 s. 3 l.
	Ménage	6 s. » «
	Blanc.	8 s. 3 l.

Cette taxe est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 7 octobre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 1 fille, 2 hommes, 1 femme ; *savoir* :

Antoine Detrixhe, âgé de 57 ans 6 mois, employé des taxes municipales, rue Terre-en-Bèche, époux de Marguerite Demany.
Jeanne Frankin, âgée de 69 ans, sans prof., rue quai d'Avroy, veuve de Philippe Delbouille.

Les parens du nommé Léonard Léonard, âgé de 33 ans, fusilier à la 1^{re} division, natif de Liège, sont invités à se rendre au bureau de l'état civil, pour affaires qui les concernent.

Du 8.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme ; *savoir* :

Arnold Berten, âgé de 39 ans, cocher, rue des Mineurs, célibataire.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Lundi 11 octobre 1824. Une représentation de **JEAN-DE-PARIS**, opéra en deux actes ; M. Letellier remplira le rôle de *Jean* ; Md. Renel, celui de la *princesse de Navare*. Précédé de **L'ÉPREUVE VILLAGEOISE**, opéra en deux actes, musique de *Grétry* ; M. *St-Victor* remplira le rôle de *André*, et Md. Martin celui de Md. *Hubert*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TAXES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LIÈGE.

L'inspecteur informe le public que le onze octobre prochain, aux deux heures de relevée, il fera vendre à l'entrepôt de l'administration, situé à St-Thomas, par le ministère de M. **LEBAUM**, courtier de commerce, les objets suivans :

- No. 1er. — 3 Tonneaux vinaigre de pommes.
5 Pièces vin de Bordeaux, dont 2 feuilletes.
- No. 2e. — 4 Feuilletes de vin.
3 Tonneaux de Genièvre.
15 Sacs avoine.
- No. 3e. — 1 Pièce vin de Bordeaux.
1 Tonneau vin blanc.
1 Feuillette vin indigène.
2 Tonneaux et 2 caisses liqueurs absinthe.
2 Cassettes essences.
1 Balle anis.
1 Balle bouchons.

Ces derniers entreposés et non retirés dans le délai voulu par le règlement. A Liège, le 2 octobre 1824.

L'inspecteur des taxes municipales, **TIXHON**.
N. B. Les objets portés au numéro 3, dont la vente a été annoncée pour le 11 du courant, ne seront vendus que le 18 du courant, aux deux heures de relevée. — Liège, le 9 octobre 1824.

L'inspecteur des taxes municipales, **TIXHON**.

Aujourd'hui dimanche il y aura **BAL** au *Waux-Hall champêtre*, chez **MARÉCHAL**, à la Boverie. — C'est le dernier bal de cette année.

SEIGNE, tient son académie de danse, à son domicile rue devant la Magdelaine, n. 105, à Liège, où il donne leçon tous les jours ouvrables, depuis quatre heures du soir jusqu'à huit.

Il ose assurer aux personnes, qui voudront se perfectionner qu'elles auront lieu d'être satisfaites.

Nota. Son épouse, indépendamment de la danse, enseigne aux jeunes demoiselles le maintien et la tenue, pour se présenter dans la bonne société.

Magasin à prix fixe, en gros et en détail.

Le Sr. **J. F. COULON**, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement débarré rue Souverain-Pont, n. 316, à Liège.

(137) **JANIN**, tenant l'*Hôtel des Grands Bains*, à Chaudfontaine, prévient le public que dorénavant l'on y trouvera des appartemens bien chauffés et à proximité des bains, afin que les personnes, qui lui feront l'honneur de descendre chez lui, puissent sortir du bain, sans s'exposer à l'air, et entrer dans un appartement bien chauffé.

Il prévient en outre que sa voiture part de l'*Hôtel des Pays-Bas*, tous les jours à 9 heures et de Chaudfontaine à 4 heures du soir.

L'on prévient le public que le *pont de Chaudfontaine* est rétabli de manière que les voitures peuvent passer sans le moindre danger.

(142) **A L'AIGLE D'OR**. — Le propriétaire du Magasin de drap, rue Féronstrée, n. 556, vis-à-vis de la rue du Pont, prévient MM. les consommateurs qu'il vient de recevoir 500 aunes drap mêlé en diverses couleurs, en 9/4 de large à 3 fl. 5 s.

Nota. Ces draps se vendent en fabrique 4 fl. 10 s. Vin de Bordeaux vieux à 14 s.

AVIS INTÉRESSANT AU COMMERCE.

La manufacture primitive de **VÉRITABLE CAFÉ-CHICORÉE** est aujourd'hui, ensuite d'accroissement de succès, mise en pleine activité à **Liège**, près de la Douane et la porte Vivegnis, par **DE BOR**, sous la direction de **G. A. CEREXHE** l'auteur de cette branche de commerce, et avec le genre de perfection dont ledit café est susceptible : le commerce y sera donc servi d'excellente marchandise reconnue saine et fort économique, d'une ou d'autre qualité, qu'à présent il trouvera sous tous les rapports à son entière satisfaction.

AVIS A MM. LES ÉTUDIANS DE L'UNIVERSITÉ AUX ÉLÈVES DU COLLÈGE
et de toutes les écoles.

(117) P. J. COLLARDIN, imprimeur-libraire de l'université est amplement pourvu de tous les livres grecs, latins, français, et hollandais, dont l'usage est adopté dans tous les genres d'études. Il se flatte de justifier la préférence qu'on voudra bien lui accorder par le soin qu'il apportera à répondre aux demandes qui lui seront faites et par l'extrême modicité de ses prix.

Il tient aussi un assortiment complet de papiers, de registres, et en général de tous les articles de bureau.

A vendre huit verges de pommes-de-terre, blanches. S'adresser chez le sieur WILLEM-VENKENS marchand vannier, Hermalle-sous-Argenteau.

On a trouvé deux chaînes en fer ou traits de charrette. Le propriétaire peut les réclamer en s'adressant à la direction de police en cette ville.

Chez PARFONDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

J. F. PERET, rue Ste.-Ursule, à la Balance, recevra ce matin un nouvel envoi d'huîtres anglaises toutes première qualité, à 4 fr. 25 le cent.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

(140) Le mardi douze octobre 1824, aux onze heures du matin, il sera procédé sur la place du grand Marché de la ville de Liège, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets consistant en tables, chaises, horloge, haute garde-robe, moulin à café, coffres, verres à bière, étainerie, cuiverie, marmites et chaudrons en fer de fonte et généralement tous les ustenciles de ménage; Plus une charrette, trois chevaux, deux vaches, une génisse et un cochon. Le tout argent comptant.

(139) Jeudi 14 octobre 1824, à une heure très précise de relevée, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier des sieurs L. DELVAUX, F. Donneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité très considérable de bois sciés de toute espèce, savoir: Une très grande partie de planches et quartiers de chêne, dont une grande quantité fort seches, de toute longueur, jusqu'à 12, 13, 14, 15, 16 et 20, barreaux, feuilletés et fonçures, une très grande partie de wères, ferraces et posselets, beaucoup de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc, belles lattes de hêtre et de chêne, planches, lattes et gros horrons d'orme, une grande quantité de horrons de chêne fort secs, beaux horrons de tilleul, de frêne et de cerisier, plusieurs cents de jantes et rais, une petite partie de douves, etc, etc.

Argent comptant.

Bel appartement garni à louer, Place Verte, n. 42.

(136) Jolie maison à louer, rue des Sœurs Grises, n. 412 et 413. S'y adresser, ou au n. 407 bis, Neuve Rue.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi 25 octobre 1824, aux 2 heures de relevée, au domicile du sieur J. J. Jamar, cabaretier à Chainoux, les enfants Michel Dechêne, feront exposer en vente publique par le ministère de M^e. HALLEUX, notaire, à Battice; 1^o. une belle et spacieuse maison, bâtie à la moderne, couverte d'ardoises, avec jardin, lavoir et quatre pièces de prairies y annexées, d'environ 250 perches, sis au-dessous du village de Chainoux; 2^o. deux belles rames; 3^o. une grande chaudière de cuivre. Cet immeuble outre l'avantage qu'il réunit pour une fabrique de draps, est propre à tout commerce et jouit ensus d'une vue très pittoresque. En cas de non vente, on procédera au louage.

S'adresser en l'étude du soussigné pour connaître les conditions. HALLEUX, notaire.

(102) La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place St. Denis, n. 743, a reçu un assortiment de belles toiles de Brabant de toute largeur, ainsi que toile bleue pour sarrau, lin de Flandre, chandelles de Brabant et framage d'Hollande 1^{re}. qualité.

BELLE MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE
pour sortir de l'indivision.

(130) La superbe maison de campagne sise à Fragnée, près la barrière du Val-Benoit, telle quelle est occupée par Madame veuve DEMET, n'ayant point été adjugée le quinze septembre dernier, son adjudication définitive aura lieu le vingt du courant, à dix heures précises du matin, au bureau de la justice-de-peace du quartier du nord, rue Neuvice, ainsi qu'il a été précédemment annoncé.

Sur la mise à prix de dix-neuf mille florins, argent du royaume, audessus des charges désignées au cahier des charges, ainsi fixée par le Tribunal civil de première instance séant en cette ville.

Le cahier des charges est déposé, et le tout est à voir comme le portent les précédens avis.

A Louer pour mars prochain, une ferme d'environ 56 bonniers, sise à une lieue de Liège, à gauche de la chaussée de Bierset. — S'adresser au notaire DELBOUILLE à Alleu, genre du propriétaire.

On demande une fille de boutique d'un âge mûr, au fait de commerce d'épicerie, et munie de certificats de bonne conduite; son gage sera proportionné à ses talents.

S'adresser au n^o. 26, place du Marché, à Liège; plus, deux maisons à louer dès-à-présent, bâties à neuf et à la moderne, et bon vin du pays à vendre, première qualité, et de plusieurs récoltes, chez N. DEHOUSSE, négociant, derrière Coronmeuse.

BELLE TERRE PATRIMONIALE

(107) Dont la vente aura lieu aux enchères publiques, pardevant M^e. PAQUE, notaire, à Liège, en son étude rue St.-Hubert, le mardi 12 octobre 1824, à 3 heures de relevée, aux conditions qu'on peut voir chez lui et qui présentent beaucoup de facilités de paiement.

Elle consiste en un château, ferme, étang, jardins, prairies et terres de très bonne qualité, de la contenance, en un seul gazon, de 54 bonniers métriques, entourée de haies vives, dite *Bien du Sart*, située en la commune d'Ampsin, près de Huy. La mine de houille y abonde, elle jouit d'une très belle vue et a l'avantage de profiter d'une chasse respectable.

On demande pour servir un petit ménage en ville, une fille de la campagne, de 16 à 17 ans, sachant filer et tricoter. S'adresser au bureau de cette feuille, on dira pour qui c'est.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non, avec remise et écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue. S'adresser chez les D^{lles}. MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que l'on offre de lui fournir la livre des Pays-Bas de houblon de la récolte de 1824 au prix de 28 cents. Les personnes qui voudront faire, à un prix inférieur, l'entreprise de 821 637 100 livres en quatre lots, dont trois de 515 807 100 livres chacun, et un de 280 267 100 livres, devront remettre leurs soumissions au plus tard lundi prochain, avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir le cahier des charges.

(72) A vendre aux enchères publiques en l'étude du notaire DEBEVE, à Liège, le lundi 18 octobre 1824, la propriété dite maison forte de la Vaulx-Renard, commune de Gleize, au canton de Stavelot, au bord de l'Emblève, près de la cascade du Côté; consistant dans une maison de maître, haute et basse cour, les bâtimens d'exploitation avec deux portes cochères, trois remises, granges, écuries, étables, bergeries, boulangerie, brasserie, le tout bâti en pierres et briques, couvert en ardoises, plusieurs beaux étangs et jardin, cent trente bonniers de vergers arborés, prairies et terres, cent trois bonniers de raspes, dix bonniers septante perches de futaie, plusieurs pièces de pâture et dépendances, le tout en bon état, conformément au plan et sous les clauses reposant en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasques, n. 281.

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

(138) Une maison, remise, écuries, appendices et dépendances, avec un verger de la contenance d'environ six cent cinquante palmes, et un jardin potager contenant approximativement huit cent soixante-douze palmes, le tout situé en la commune de Battice, canton de Herve, district communal de Verviers, district électoral de Battice, premier arrondissement de la province de Liège, et arrondissement judiciaire du tribunal civil de première instance séant à Liège.

Ces immeubles forment un même ensemble, joignent du levant, couchant et midi, à Marie Marte et aux représentans Théodore Lejeune, du nord au grand chemin de Liège à Aix-la-Chapelle, et sont occupés par Pierre-Balthazar Lejeune, partie saisie, et par Jean-Lambert Lemaire.

La saisie en a été faite par procès-verbal de l'huissier Jacques-Nicolas Degueldre, à ce spécialement commis, du sept septembre mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Liège le lendemain.

A la requête de Marie-Barbe Merson, veuve de Servais-Joseph Halleux, négociante, domiciliée à Battice, de Gilles-Joseph-Xavier Halleux, notaire, domicilié à Battice, de Joseph-Emile Sacré, adjudant de la maréchaussée royale à Liège, y domicilié, en qualité d'époux de Marie-Joséphine Halleux, et de cette dernière même qu'il autorise, et enfin d'Adèle laide Halleux, sans profession, domiciliée à Battice.

Sur Pierre-Balthazar-Joseph Lejeune, propriétaire, demeurant en la commune de Battice, en sa qualité de tiers détenteur d'eux, à titre de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre-Lambert Lemaire, propriétaire, demeurant aussi à Battice.

Copie entière du procès-verbal de saisie a été laissée, avant l'enregistrement, à M. Jean-François Georges, greffier de la justice-de-peace du canton de Herve, lequel a visé l'original du susdit procès-verbal.

Une deuxième copie dudit procès-verbal a été laissée avant l'enregistrement à Mr. Jean-François Pirenne, échevin de la commune de Battice, lequel a aussi visé le procès-verbal.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le onze septembre mil huit cent vingt-quatre, vol. 27, n. 29.

Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt-deux même mois, vol. 21, art. 53.

La première publication du cahier des charges, clauses et conditions pour parvenir à la vente des immeubles dont il s'agit, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-deux novembre mil huit cent vingt-quatre, neuf heures et demie du matin.

Maitre George-Erasme-Walthère GALAND, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue Fond-St.-Servais, n. 482, patentié pour l'exercice de la présente année, le 30 avril dernier, art. 213, est chargé d'occuper et occupe pour la veuve Halleux et autres saisissans.

Je soussigné, greffier du tribunal de première instance séant à Liège, certifie que, conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le vingt-trois septembre mil huit cent vingt-quatre.

Enregistré à Liège, le vingt-cinq septembre 1824, f. 21, c. 3. Recu un florin 3 cents, subvention comprise.

Signé GALAND, avoué.
Signé Renardv.
Signé Conrad de Harlez.
GALAND, avoué